

LEGENDE

- Zone urbaine (U)
- Secteur urbain à protéger au titre du L.123-1-5 7° (Up)
- Zone à urbaniser (AU)
- Zone urbaine de hameau (Uh)
- Zone naturelle (N)
- Secteur bâti de taille et de capacité d'accueil limitées pouvant accueillir des constructions au titre du L.123-1-5 14° (extensions et annexes) (Nx)
- Zone agricole (A)
- Secteur bâti de taille et de capacité d'accueil limitées pouvant accueillir des constructions au titre du L.123-1-5 14° (extensions et annexes) (Ax)
- Secteur bâti de taille et de capacité d'accueil limitées à protéger au titre du L.123-1-5 7° (Axp)
- Emplacement réservé
- 1 - Réhabilitation de l'usine hydroélectrique (565m²)
- 2 - Réhabilitation d'une ancienne mare (245m²)
- Espace boisé classé (EBC, L.130-1)
- Protection au titre de la loi paysage (L.123-1-5 7°)
- Haie - alignement d'arbres - talus planté à conserver (L.130-1)
- Bâtiment agricole repéré au titre du L.123-3-1

Légende des risques naturels liés aux ruissellements
Définition des axes de ruissellement (SGEP réalisé par SOGETI en Septembre 2012)

- Axe de thalweg principal
- Limite du périmètre de risque

Légende des risques naturels liés aux indices de cavités souterraines
RICS initial par Alise Environnement en Janvier 2011

- Limite du périmètre de risque lié aux vides et indices de vide
- Périmètre de risque lié aux vides et indices de vide
- Indice supplémentaire issu du SGEP réalisé par SOGETI en Septembre 2012
- Limite du périmètre de risque lié aux vides et indices de vide

